



Mairie de Sauzet

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

24 mars 2015 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 30 mars 2015 à 18 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent, Compte administratif 2014, Affectation du résultat, Vote des trois taxes, Budget primitif 2015, Compte administratif budget annexe lotissement 2014, Budget annexe lotissement 2015, Questions diverses.

L'an deux mille quatorze, le 30 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, avec la participation de Madame Christiane VERGNES, Perceptrice.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. MOLINIE Christian, M. POINTELIN Philippe, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HENRAS Marine, M. MAURY Cyril, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme NOUAILLES Yvette, M. MONTEIRO Augustin, Mme SIRVEN Marie-Martine, Mme LECOUTRE Gisèle

Absent excusé : M. DOUSSET Jean-Marc

M. DOUSSET Jean-Marc a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique

Le Conseil municipal désigne Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie comme secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu précédent :

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars dernier, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte Administratif 2014 :

S'agissant du compte administratif 2014, et conformément à la règle, Madame le Maire s'est retirée de la séance ; Madame Sylvie RYNAL, 1^{ère} adjointe, avec l'appui de Madame La Perceptrice a présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le compte administratif 2014, qui se présente comme suit :

* en fonctionnement, 608 265.75 € en recettes et 423 596.13 € en dépenses, d'où un excédent de 184 669.62 €,

* en investissement, 74 528.39 € en recettes et 76 364.75 € en dépenses, d'où un déficit de 1 836.36 €,

Mme RAYNAL Sylvie, 1^{er} adjointe au Maire soumet au vote ledit compte administratif qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme Christiane VERGNES, Perceptrice, a rappelé les principes généraux et fondamentaux d'élaboration d'un budget et expliqué, de manière très claire et précise, l'enregistrement de l'affectation des résultats.



Mairie de Sauzet

Compte Administratif budget annexe lotissement 2014 :

S'agissant du compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2014, et conformément à la règle, Madame le Maire s'est retirée de la séance ; Madame Sylvie RYNAL, 1^{ère} adjointe, avec l'appui de Madame VERGNES, Perceptrice, a présenté à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2014, qui se présente comme suit :

* en fonctionnement, 346 870.72 € en recettes et 346 870.72 € en dépenses

* en investissement, 323 308.13 € en recettes et 332 541.95 € en dépenses

Mme RAYNAL Sylvie, 1^{er} adjointe au Maire soumet au vote ledit compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2014 qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Affectation du résultat 2014 :

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants, les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

POUR MEMOIRE

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 70 972.15
- Résultat d'investissement antérieur reporté (1)	+ 41 269.30

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2014

- Solde d'exécution de l'exercice (Titres-Mandats) (2)	- 1 836.36
- Solde d'exécution cumulé (1)+(2)	+ 39 432.94

RESTES A REALISER AU 31.12.2014

- Dépenses d'investissement D	- 140 133.20
- Recettes d'investissement R	+ 99 799.00

- SOLDE R-D	- 40 334.20

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2014

- Rappel du solde d'exécution cumulé (1)	+ 39 432.94
- Rappel du solde des restes à réaliser (2)	- 40 334.20

- Besoin de financement total(1) +(2)	- 901.26

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice (1)	+ 184 669.62
- Résultat antérieur (2)	+ 70 972.15

- Total à affecter (1) + (2)	+ 255 641.77

Les membres présents et représentés décident à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :



Mairie de Sauzet

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	901.26
(Crédit du compte 1068 sur bud.)	
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P.	254 740.51
Ligne 002 (report à nouveau créditeur)	
TOTAL	255 641.77

Vote des trois taxes :

Madame le Maire rappelle les taux qui avaient été votés en 2014 (inchangés depuis 2006) :

- 14.80 % pour la taxe d'habitation
- 19.52 % pour le foncier bâti
- 168.11 % pour le foncier non bâti

Madame le Maire propose d'augmenter les taux des trois taxes de 5 %, pour l'année 2015, soit :

- 15.54 % pour la taxe d'habitation
- 20.50 % pour le foncier bâti
- 176.52 % pour le foncier non bâti

Madame le Maire donne lecture des produits des trois taxes 2015 à percevoir :

	sans augmentation :	avec l'augmentation de 5% :
taxe d'habitation	68 953 €	72 401 €
foncier bâti	72 439 €	76 076 €
foncier non bâti	20 509 €	21 535 €
	-----	-----
	161 901 €	170 012 €

Soit une augmentation du produit fiscal global égale à 8 111 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'augmentation des taux à savoir :

- 15.54 % pour la taxe d'habitation
- 20.50 % pour le foncier bâti
- 176.52 % pour le foncier non bâti

Budget primitif communal 2015:

Madame VERGNES, Perceptrice, avec l'appui de Mme le Maire, présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 ainsi que les dépenses et recettes de la section d'investissement en détaillant les différentes opérations programmées.

Madame le Maire communique le détail des subventions attribuées aux diverses associations pour un montant global de 12 039 € inscrit au compte 6574 du budget primitif 2015, qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Le Maire soumet au vote ledit budget et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget primitif 2015 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

- 783 649.51 € en fonctionnement
- 560 170.51 € en investissement



Mairie de Sauzet

Budget annexe lotissement 2015:

Madame VERGNES, Perceptrice, présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du Budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2015 ainsi que les dépenses et recettes de la section d'investissement. Elle souligne l'absence de travaux prévus sur cette opération en 2015.

Madame Le Maire soumet au vote ledit budget et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2015 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

- 342 562.73 € en fonctionnement
- 316 464.01 € en investissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.